

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **45 (1916)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Revue des Familles. — Sommaire du numéro de Noël : La Suisse et les traités de 1815 (Ed. Chapuisat). — Pour ton Noël (William Ritter). — Les plus beaux Réveillons (Sacha-Bernhard). — Fagots et fagots (P. Bondallaz). — Gravures : Noël. — Pictet de Rochemont. — L'hiver au bord de nos lacs. — Les Alpes sous la neige. — Les dernières élections fribourgeoises. — La politique genevoise. — Les petits sportsmen. — Un beau brochet. — La guerre.

La *Revue des Familles* est en vente à l'Administration H. Butty et C^{ie}, Estavayer-le-Lac et dans tous les kiosques de gare, pour le prix de 15 centimes (revue bleue) et 10 centimes (revue rose).



CHRONIQUE SCOLAIRE

Genève. — La Société pédagogique genevoise a repris, depuis deux mois, le cours de ses travaux. Dans ses dernières séances elle a entendu et discuté d'intéressantes études présentées par M^{lle} Willy et M. Pierre Bovet sur la valeur pédagogique du classement des élèves et sur le rang. S'inspirant d'une pensée de Pestalozzi : la plupart des artifices auxquels on a recours à l'école pour stimuler les enfants, sont pitoyables et contraires à la nature ; M^{lle} Willy a montré qu'il n'est pas logique de faire appel à la rivalité pour encourager les enfants à travailler, en les classant à la fin de chaque mois d'après la moyenne de tous leurs chiffres de travail et de conduite. Non seulement ce procédé développe chez l'enfant des sentiments d'envie et l'encourage quelquefois à tromper, mais il entretient encore chez les parents une vanité déplacée et, en outre, il donne très souvent une idée fausse et incomplète des efforts des élèves. Ce qu'il faut faire constater à ces derniers et à leurs parents, ce sont les progrès qu'ils font par rapport à eux-mêmes, et non par rapport à leurs camarades. De cette façon, l'émulation à laquelle on fait appel, est beaucoup plus noble. Cependant, il ne faut pas méconnaître le rôle de l'amour-propre chez les enfants ; on est obligé de tenir compte de ce facteur, quel que soit le système que l'on adopte.

Sur le même sujet, M. Pierre Bovet fait à son tour une communication sur les idées qui se font jour à l'étranger. Il semble que l'on ait la tendance de considérer le rang comme devant servir de renseignement pour le maître et les parents, plutôt que de sanction pour les élèves. Considérant

la valeur toute relative du rang suivant les classes, on a proposé de ramener tous les classements à celui d'un groupe imaginaire de cent élèves et de déterminer le rang de chaque élève en tenant compte de la distance qui sépare les notes obtenues par le premier de celles obtenues par le dernier. L'idée a aussi été émise d'adopter cinq notes ayant chacune une signification précise, moyen ou bon, par exemple. Les cinq premiers sur cent auraient la note E (excellent).

La discussion qui a suivi ces rapports montra qu'en majorité les membres de la Société seraient partisans d'une modification du système de classement employé aujourd'hui dans les écoles. Une petite enquête à laquelle s'est livré M. Gielly, parmi les écoles du Grütli, a donné les résultats suivants : sur 372 élèves interrogés, 345, soit le 93 % se sont déclarés favorables au classement, et 27, soit le 7 % y sont opposés. (*L'Éducateur.*)

Vaud. — Après une lutte obstinée contre de nombreuses difficultés, l'école Ferrer vient d'entrer dans sa sixième année d'activité. Malgré les tâtonnements, les hésitations et les faux pas, elle cherche à appliquer les principes de la coéducation des sexes, de la suppression des punitions et des récompenses, de l'abolition des devoirs à la maison, du travail par petits groupes évoluant librement en classe et s'occupant de travaux qui correspondent à leurs capacités. On fait aussi des visites régulières dans les ateliers, les chantiers et les musées. Quand le temps le permet, on donne les leçons en plein air. Les parents sont tenus au courant de ce que font leurs enfants et sont consultés à l'occasion sur les mesures à prendre. L'élaboration des programmes et la surveillance de l'école relèvent d'une commission pédagogique où voisinent instituteurs, ouvriers et parents. Les ouvriers manuels collaborent à l'enseignement par la confection du matériel scolaire et par des leçons sur leur spécialité. (*L'Éducateur.*)

Berne. — Le synode scolaire bernois s'est réuni le 4 décembre, à Berne, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de M. l'inspecteur Gylam, qui appartient depuis 50 ans au synode cantonal bernois. Après l'élection du bureau, dont les membres actuels ont été confirmés dans leurs fonctions, M. Schenk a présenté un rapport sur les prescriptions concernant le contrôle médical des écoles. Il s'agit d'introduire pour tous les élèves primaires et secondaires un livret sanitaire analogue au livret scolaire. Ce carnet suivrait l'élève dans son passage d'une école à l'autre.

La visite sanitaire se ferait régulièrement à 6 ans, au moment de l'entrée à l'école, ensuite vers 10 ans à l'entrée de l'enfant à l'école secondaire et, enfin, à la fin de la scolarité. Le médecin scolaire devrait encore surveiller les installations hygiéniques et les œuvres sociales de l'école et il aurait son mot à dire dans l'application des dispositions légales en cas d'épidémie. Le médecin scolaire accorderait également son concours lorsqu'il faudrait s'occuper de l'éducation des enfants arriérés, infirmes ou incurables.

Après la discussion qu'a soulevée ce rapport, M. Burki, inspecteur scolaire, présente à son tour un rapport sur les moyens à employer pour supprimer la consommation de l'alcool dans les examens et les fêtes scolaires. Le rapporteur demande que la Direction de l'Instruction publique veuille bien rappeler chaque année aux commissions scolaires et aux membres du corps enseignant la pressante recommandation de ne pas servir de boissons alcooliques aux élèves dans les fêtes et les promenades scolaires, ni dans les courses de cadets. L'autorité devrait, en outre, prohiber tout débit de boisson alcoolique dans les maisons d'école.

Dans la discussion de ces propositions, M. Lohner, directeur de l'Instruction publique, a assuré l'assemblée de tout l'intérêt qu'il prend à ces questions. Un maître secondaire de Berne proposa l'adjonction suivante : Les instituteurs donneront le bon exemple ; mais à la votation, cette proposition est restée en minorité. Les instituteurs bernois veulent bien que l'alcool soit interdit à leurs élèves, mais non à eux-mêmes.

— D'après le *Démocrate* de Delémont, les maîtres secondaires du Jura demandent la réorganisation de l'enseignement du français à l'École normale supérieure ou section pédagogique de l'Université de Berne. En outre, ils ont émis une série de vœux relatifs à l'introduction d'études plus méthodiques et plus complètes pour les étudiants jurassiens qui se destinent à l'enseignement du français. Ces propositions seront soumises à l'assemblée générale des maîtres secondaires bernois.
(*L'Éducateur.*)

Valais. — La revue pédagogique *Erziehungsfreund*, organe du personnel enseignant du Haut-Valais, vient de faire sa dernière apparition, après dix-sept années d'existence. Elle sera remplacée par la *Schweizer-Schule*, créée il y a une année et qui deviendra l'organe central du personnel enseignant catholique de la Suisse. L'abonnement en devient obligatoire pour tous les instituteurs et institutrices ; la moitié du coût de l'abonnement est apportée par la Caisse de l'Etat.

Alsace. — Les maîtres désignés depuis un an par l'autorité militaire pour organiser l'enseignement primaire dans la partie devenue française, ont récemment exprimé le désir de voir apprécier par un jury compétent le travail et les connaissances de leurs meilleurs élèves. Le Ministre de l'Instruction publique a ordonné d'ouvrir pour les jeunes Alsaciens une session supplémentaire du certificat d'études. Le vendredi 12 novembre, 11 aspirants et 5 aspirantes, élèves des écoles ouvertes dans cinq localités, se présentaient à cet examen. On avait choisi pour eux des sujets adaptés aux circonstances : Un souvenir d'Alsace, par André Theuriot, fut donné en dictée, et le thème de la composition française était : Décrivez votre village d'Alsace et dites pourquoi votre petite patrie est si chère au cœur de tous les Français. Quatre aspirantes et 9 aspirants ont été déclarés admis, dont 1 avec la mention assez bien, 4 avec la mention bien et 8 avec la mention très bien. Le Recteur de l'Académie de Besançon, qui était allé assister à l'examen, a félicité les écoliers et leurs maîtres de ces résultats très satisfaisants pour le présent et de bon augure pour l'avenir.

France. — L'Académie française vient de distribuer les prix de vertu. Elle a voulu cette année récompenser ceux qui se sont distingués sur les champs de bataille. Parmi les élus se trouvent plusieurs instituteurs, dont le rapporteur M. Hanotaux a fait un éloge ému. Voici comment il s'est exprimé : « Notre jeunesse intellectuelle est apparue parmi les braves comme un bataillon sacré. L'Académie française les suivait, ces fils chéris de notre plus chère gloire : elle a réservé l'un de ses plus beaux prix littéraires à la Caisse des orphelins de l'École normale supérieure ; en même temps, elle a accordé un de ses prix d'héroïsme et de dévouement, 6,000 fr., à une Œuvre qui, dans sa pensée, représente la grande famille des instituteurs français, l'Orphelinat de l'enseignement primaire, présidé hier encore par notre regretté confrère Alfred Mézières. Quelques chiffres fournis par le Ministère de l'Instruction publique exprimeront la pensée de l'Académie et de la France reconnaissante. Depuis le début de la guerre, 30,000 instituteurs, c'est-à-dire plus de la moitié de l'effectif total, ont été mobilisés ; sur ce nombre, 2,000 sont tombés glorieusement au champ d'honneur et 8,000 ont été mis hors de combat. Un nombre considérable d'entre eux ont conquis leurs galons d'officiers sur le champ de bataille. Environ 700 instituteurs ont été cités à l'ordre de l'armée ; 40 ont été décorés de la légion d'honneur ; 40, de la médaille militaire ; plus de 500, de la croix de guerre.

Impuissante à reconnaître de tels services, l'Académie a décidé en outre qu'elle attribuerait cette année deux prix Broquette-Gonin à deux instituteurs, l'un de l'enseignement public, l'autre de l'enseignement libre, tués à l'ennemi. Par l'exemple d'une mort héroïque, ils ont, suivant les termes de la fondation, développé chez leurs élèves l'amour du prochain et le sentiment du devoir. Les deux candidats que l'Académie a choisis, parmi d'autres tous méritants, lui ont été présentés, l'un par le directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique, l'autre par le directeur de l'enseignement libre à l'archevêché. C'est M. Bastion, instituteur à La Châtre, capitaine au 114^{me} d'infanterie, promu lieutenant le 7 septembre et capitaine le 5 novembre, à peine âgé de 24 ans, tué glorieusement le 12 novembre à la tête de sa compagnie, et mis à l'ordre du jour de l'armée. L'autre est M. Salette, directeur de l'école chrétienne libre des Petits-Carreux depuis 1908, marié à cette époque et père de deux enfants ; un maître hors ligne ; on sait qu'il est mort, rien de plus, mais sa vie répond que sa mort fut belle. »

L'Académie n'a pas oublié non plus les instituteurs restés à l'école, où ils poursuivent leur tâche pleine de mérite. Elle a couronné M. Delpy, instituteur à Saint-Jacques de Lizieux, auquel elle a accordé un prix de 1,000 fr. « Père de 17 enfants, il préside depuis de longues années avec un dévouement inlassable à l'éducation morale, professionnelle et militaire du village normand. (Combien ces énumérations sont fastidieuses si on les compare à la savoureuse éloquence des faits !) Nous accordons un prix de 1,000 fr. à M. Remy Risbourg, directeur de l'école des mariniers, à Dunkerque. S'il était possible de lire les touchants témoignages qui nous sont parvenus, si j'osais vous les soumettre sous la coupole, comme ils sont écrits avec la simple orthographe du cœur, on verrait ce qu'est ce vaillant ami des mousses et des mathurins. Epiciers, plombiers, menuisiers nous ont adressé leur témoignage en faveur de cet homme de bien. L'Académie aime à terminer la liste de ses lauréats par ce nom populaire dans une ville vaillante et éprouvée, Dunkerque, qui, aux bords des mers françaises, fut la borne que le flot de l'invasion ne put franchir. »